

Introduction à la déposition de Sicard de Le Fraysse

Sicard de Le Fraysse est le trente-cinquième et dernier déposants de ce registre. Il fut convoqué devant le tribunal inquisitorial le 29 avril 1300. Il reconnaît seulement d'avoir partagé par hasard le pain béni chez Guillaume de Maurian, vers 1298. Le par hasard, fut certainement très maladroit parce que les inquisiteurs savaient parfaitement que seul des croyants affermi dans la foi étaient admis à partager le pain béni à la table des chrétiens cathares.

Ce récit se recoupe avec celui de Garnier de Talapia¹. Ce Dernier mentionne un prêche mais tait le partage du pain béni. Sicard de Le Fraysse fait l'inverse. Autrement dit, les deux ministres cathares vinrent à Réalmont pour prêcher et partager le pain béni avec les croyants de cette localité. Ce fut sans doute une journée importante et mémorable pour les croyants.

Il faut noter qu'ici c'est Raymond Didier qui présida au partage du pain béni et non Raymond Delboc, présenté habituellement comme le personnage le plus actif des deux. La discipline cathare voulait qu'un seul, le plus ancien dans la foi, soit le ministre et l'autre son compagnon. L'Église cathare confiait le ministère pastoral, prédication et sacrements, qu'à ses membres les plus anciens dans la foi, c'est-à-dire les plus expérimentés et formés. C'est eux seulement qui avaient charge d'âmes, c'est-à-dire le devoir de prêcher et de présider aux sacrements : Pain béni et Consolement. L'autre personne, « *le compagnon* » était seulement un chrétien qui n'avait pas encore été reconnu par l'Église comme ministre. C'était souvent un jeune dans la foi qui était en formation en vue du ministère, ou au contraire un vieux chrétien expérimenté mais qui n'avait pas les aptitudes nécessaires pour exercer le ministère. On le mettait alors comme compagnon d'un jeune ministre. Les paires des chrétiens cathares étaient donc formés d'un ministre et d'un suffragant ou coadjuteur. Ici, ce n'est plus tout à fait le cas, Raymond Delboc et Raymond Didier, ont derrière eux plus de 25 ans de ministère. Tout comme Raymond Delboc, Raymond Didier est un ministre à part entière. Même si Raymond Delboc restait l'ancien, ce témoignage atteste qu'il laissait quelquefois Raymond Didier présider à sa place.

Sicard de Le Fraysse a cité 7 personnes.

Nous ne savons rien d'autre sur ce personnage.

Sicard Delort fut impliqué seulement dans la déposition de Garnier de Talapia.

¹ Voir f° 29 r°.